



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4458

Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2e au profit de l'association « AJ2 Permanence emploi » - Ensemble immobilier 02058

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4458 - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
LOCAL DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT, SITUE 41
RUE SMITH A LYON 2E AU PROFIT DE L'ASSOCIATION «
AJ2 PERMANENCE EMPLOI » - ENSEMBLE IMMOBILIER
02058 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1991, l'association « AJ2 Permanence Emploi » a pour objet la promotion et la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté sociale dans les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissements de Lyon.

Son champ d'intervention se développe selon trois axes principaux : l'aide à la recherche d'emploi, l'atelier informatique, et le site internet AJ2. Ses actions sont conduites en partenariat dans le cadre d'accompagnements ou de parcours vers l'emploi organisés et validés par le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de Lyon.

L'association « AJ2 Permanence Emploi » bénéficie de la mise à disposition par la Ville de Lyon d'un local d'une surface de 58 m² en rez-de-chaussée d'un immeuble situé 41, rue Smith à Lyon 2^e. Ce local, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 02058, est loué par la Ville de Lyon à la Société Anonyme Régionale d'HLM de Lyon. Sa valeur locative annuelle est évaluée à 3 292 euros (charges comprises).

La précédente convention de mise à disposition du local arrivant à échéance, je vous propose son renouvellement à compter du 1^{er} mars 2019 et ce jusqu'au 28 février 2022, afin de maintenir le soutien de la Ville de Lyon à l'association dans la réalisation de ses objectifs d'aide à la réinsertion socio professionnelle.

Vu l'avis du Conseil **du 2^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- Est approuvée la convention de mise à disposition gratuite du local situé 41 rue Smith à Lyon 2^e, jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'association AJ2 Permanence Emploi,
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Anne-Sophie CONDEMINÉ